

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **11 avril 2024** à **18h30**

N° délibération
D2024-04-11

Date de convocation
5 avril 2024

Date d'affichage
5 avril 2024

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absente exc.	Absent	Votants
12	11	1		12

Etaient présents		
M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme KRÄWER Alice
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique	M. BOULANGE Philippe	

Était absente excusée	
Mme PECYNA Carole	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet : **Application de la fongibilité des crédits**

VU le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération D2021-06-02 du 2 juillet 2021 adoptant l'application à partir du 1er janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature ;

VU la délibération D2024-04-07 du 11 avril 2024 du approuvant le budget principal M57 pour l'année 2024 ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe les membres du Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à Silly-sur-Nied, le 11 avril 2024
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

Signature et cachet

